



GRUISSAN YACHT CLUB

Régate - Formation - Croisière - Animation

CHALLENGE PIERRE BOLLIET 2023



AVIS DE COURSE RIR

Nom de la compétition : **Challenge Pierre Bolliet 2023**

Régates de grade **5C**

Dates :

- **1^{er} avril**
- **15 avril – Coupe des Aiguades manche 1 (organisation CNNP)**
- **13 mai**
- **10 et 11 juin**
- **27 août (la solo)**
- **23 septembre**
- **21 octobre – coupe des Aiguades manche 2 (organisation GYC)**
- **4 novembre**

Lieu : **Gruissan**

Autorité organisatrice : **Gruissan Yacht Club**

avec le soutien de l'Office de Tourisme et de la Ville de GRUISSAN

1 REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles d'introduction à la régata (RIR)
- Le présent avis de course
- La fiche de course affichée au GYC et sur le site web du GYC

2 ADMISSIBILITE

2.1 La régata est ouverte aux bateaux HN/Osiris toutes classes sauf classe A (*bateaux de moins de 1000 kg*) et L, en règle avec leur autorité nationale.

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF opérationnelle et être armé pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata ou se présente au-delà de la capacité d'accueil du port de Gruissan.

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide mentionnant « compétition », ou une autorisation parentale pour les mineurs accompagnée d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « compétition »

3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont : **15€/régate pour les adhérents du GYC, 20€ pour les non adhérents.**
Possibilité d'acquérir pour les adhérents GYC le « pack régates » à 60 euros pour l'ensemble du challenge 2023 (hors coupe des Ayguades manche 1 organisation CNNP)

4 PROGRAMME

- 4.1 Inscriptions : ouvertes par internet jusqu'au mercredi 20h de la semaine de la course
- 4.2 Date et heure du briefing : à consulter sur le site du GYC
- 4.3 Résultats et remise des prix : lors de l'Assemblée Générale du GYC.

5 PARCOURS ET INSTRUCTIONS

5.1 Le parcours sera de type côtier ou construit, à moins de 6 milles d'un abri, le long de la côte de Gruissan entre Fleury et Port la Nouvelle en respectant la réglementation en vigueur (par ex. les zones interdites).

Les parcours seront précisés lors du briefing (marques, distances, etc...)

5.2 La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le français.

5.3 La fiche de course sera affichée dès l'ouverture des inscriptions sur la vitrine et le site du GYC

6 CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé pour chaque régata sera établi en utilisant les temps compensés selon les coefficients de la jauge HN

6.1.1 Pour chaque manche : le 1^{er} recevra 1 point, le 2^{ème} recevra 2 points, etc...

6.1.2 Le classement de la régata sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

6.1.3 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin classement de la dernière manche.

6.1.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits à la régata plus un ; les bateaux non partants (DNS), un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus deux.

6.2 Le classement du Challenge sera l'addition des points obtenus dans chaque régata, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

6.2.1 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin classement de la dernière manche.

6.2.2 Si 7 courses sont lancées et courues par le concurrent pendant le Challenge, la plus mauvaise course sera retirée du classement final, si les 8 courses sont lancées et courues par le concurrent, deux seront retirées (discards).

7 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale 1 de l'I.S.A.F. qui établit que tout voilier doit porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en danger lorsqu'il est en situation de le faire.

8 INSCRIPTION

8.1 Date limite : par internet jusqu'au jeudi 20h

8.2 Modalités : directement sur le site du GYC : www.gruissan-yacht-club.com

Contact : gyc@gruissan-yacht-club.com

Aucune licence ne sera enregistrée le jour de la course